Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-30_171126-DE

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d ' A U B A G N E

Convocation du **10/11/2026**

Conseillers en exercice : **43**
Présents : **39**
Quorum : **22**

N° **30_171126**

OBJET : POLITIQUE SOCIALE SANTE SOLIDARITE VIE ASSOCIATIVE RESSOURCES HUMAINES

Présentation du Rapport social unique 2025 de la Ville d'Aubagne et communication de l'avis du Comité social territorial.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur René VANULS
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Julianne BOUVOT (donne pouvoir à Madame Betty CORALLO), Monsieur Marc PAGANO (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE a été élu(e) Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-30_171126-DE

Madame Clémentine FARDOUX rapporte :

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique a substitué au bilan social, au rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes ainsi qu'au rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, un rapport social unique (RSU).

Le RSU est un outil d'accompagnement dans la gestion et le pilotage des ressources humaines, qui contribue à déterminer la stratégie pluriannuelle correspondante, puisqu'il rassemble les éléments et données notamment relatifs aux :

- parcours professionnels ;
- recrutements ;
- la formation ;
- avancements et à la promotion interne ;
- la mobilité ;
- la rémunération ;
- la santé et à la sécurité au travail ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Conformément à l'article R 231-7 du Code général de la fonction publique, le RSU a été communiqué aux membres du Comité social territorial qui, après en avoir débattu en séance le 3 novembre 2026, ont rendu leur avis, lequel doit être transmis dans son intégralité à l'Assemblée délibérante.

Cette délibération propose de prendre acte de la présentation du RSU de la Ville d'Aubagne au titre de l'année 2025 et de la communication de l'avis rendu par le Comité social territorial le 3 novembre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.231-1 à L.232-8 et R.231-1 et suivants,

VU le rapport social unique de la Ville d'Aubagne au titre de l'année 2025, annexé à la présente délibération,

VU l'avis du Comité social territorial du 3 novembre 2026, annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT qu'il appartient de présenter au Conseil municipal le rapport social unique 2025, après avis du Comité social territorial, et de lui communiquer cet avis dans son intégralité,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : de PRENDRE ACTE de la présentation du rapport social unique de la Ville d'Aubagne au titre de l'année 2025 et de la communication de l'avis rendu par le Comité social territorial le 3 novembre 2026.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-30_171126-DE

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
20 nov. 2026